



Hippodrome de Martinique

Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 24 novembre 2024



Commissaires des Courses au Galop : Franck MEYNARD, Georges RAGOO, Henri YERRO
 Commissaires des courses au Trot : Franck MEYNARD, Yohan MARIE, Georges RAGOO, Henri YERRO
 Directeur de réunion : Marie-Cécile LUCEL JACOBY-KOALY

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{re} Course

Opérations : 11h40 - Départ : 12h10

PRIX DU FONDS COMMUN

(Classe 4)

8 000 € - (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)
 11 600 € (5 800, 2 320, 1 740, 1 160, 580) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 63 k. Poids : 56 kg. Surcharges accumulées et limitées à 7 kg, pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière : 1 kg. par 4.000 reçus. Les chevaux n'ayant pas gagné depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, recevront 1,5 kg.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

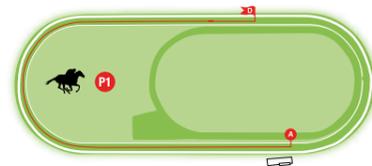
Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Simple Gagnant Simple Place Coupé Ordre Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M. D. Singarin	1 LA PANTHOURIE ♂	3 G. Bon	58,5	58	F. b. 4 Birchwood (IRE)/Bocca Bianca (GER) ♦ M ^{me} E. Petit	1 S. Joussetin	14j 63568
2 M. M. Barba	2 LEHMAN (GB) ♂	5 M ^{me} A. Merou	58	56,5	M. b. 5 Galileo (IRE)/Goldikova (IRE) ♦ Wertheimer & Frere	2 M. Barba	14j 22811
3 M ^{me} Y. Luce	3 SPIRIT OF FOOT (IRE) ♂	1 J. Moisan	58	62,5	H. b. 7 Footstepsinthesand (GB)/Spirit Of Pearl (IRE) ♦ J.C. Seroul	3 M ^{me} Y. Luce	14j 65622
4 M. J.O. Ivaldi	4 MISTER VAILLANT ♂	4 I. Bouaziz	57	57	H. b. 3 Asanga (USA)/Nanook ♦ J.O. Ivaldi	4 J.O. Ivaldi	28j 77153
5 M. MA. Letchimy	5 EMERSON ♂	-6 M. Lauron	57	59	M. b. 4 Pedro The Great (USA)/Sans Retenue ♦ Thousand Dreams	5 MA. Letchimy	14j 54055
6 M. C. Penelope	6 RHODA'S CHOICE ♂	2 Rémi Campos	b 56,5	62,5	F. b. 6 Shalaa (IRE)/Al Mas ♦ Chauvigny Global Equine SASU	6 C. Penelope	56j 22553

7 Engts - 1 N.D.P.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio



2^e Course

Opérations : 12h15 - Départ : 12h45

PRIX DU MOULIN DE SAINT-JACQUES

7 000 € - (3 500, 1 400, 1 050, 700, 350)

12 250 € (6 125, 2 450, 1 837, 1 225, 612) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans. Poids : 56 kg. Les chevaux nés et élevés hors Caraïbes porteront 2 kg. Surcharge de 1,5 kg par course gagnée.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Simple Gagnant Simple Place Coupé Ordre Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M. F. Nannette	1 KISS ME CHOP ♂	7 Rémi Campos	61	59	H. b. f. 2 Gutaifan (IRE)/L'Aventura ♦ M. Laye	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 12431
2 M. RA. Nicolson	2 WALIBI CHOP ♂	4 M. Lauron	59,5	61	M. b. f. 2 Gutaifan (IRE)/Waliya ♦ A. Chopard	2 M ^{me} A. Thibaut	14j 41798
3 R. Irdor/R. Sainte Rose	3 SOMETHING BLUE	2 S. Laurent	59,5	63,5	Fal. 2 Goken/Business Lawyer (IRE) ♦ Gemini Stud	3 R. Sainte-Rose	14j 11676
4 M. L. Solvar	4 FALY CHOP ♂	6 I. Bouaziz	58	58	M. b. m. 2 Gutaifan (IRE)/Favourably (GB) ♦ A. Chopard	4 M ^{me} A. Thibaut	14j 54850
5 M. J.C. Cazako	5 BEYOND THE STARS ♂	8 M ^{me} A. Merou	56,5	55	F. b. 2 Birchwood (IRE)/Biting (GB) ♦ M. Bridoux	5 J.C. Cazako	14j 35640
6 M. Y. Marie	6 LUZITANIE	3 F. Torralba	56,5	60,5	F. b. 2 Dariyan/Penny Luz ♦ M. Bridoux	6 Y. Marie	28j 7034
7 M. F. Cossou	7 SMOOKIE	5 J. Moisan	56	~	F. b. 2 Mankib (GB)/Belong To Stars ♦ M ^{me} LR. Ruster	7 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 33212
8 M. RA. Nicolson	8 DURALEXSEDEX ♂	1 J. Plateaux	56	~	H. b. f. 2 Asanga (USA)/La Monna Lisa ♦ M ^{me} M. Foucaud	8 R. Sainte-Rose	14j 53332

8 Engts

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio



3^e Course

Opérations : 12h50 - Départ : 13h20

PRIX ILET FAJOU

À réclamer

6 800 € - (3 400, 1 360, 1 020, 680, 340)

11 900 € (5 950, 2 380, 1 785, 1 190, 595) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en Caraïbes, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. Poids : 55 kg.

Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 1,5 kg ; pour 10.000, 3 kg. En outre, tout gagnant, cette année, portera 1 kg.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Simple Gagnant Simple Place Coupé Ordre Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	K€	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M. P. Valmy d'Herbois	1 KELISTAN ♂	10	3 M. Lauron	56,5	~	F. b. 2 Listan (IRE)/Kilkelie ♦ P. Valmy d'Herbois	1 M ^{me} A. Thibaut	56j 2
2 M. FM. Labonne	2 ZAYAKIB ♂	8	2 J. Moisan	56	~	Fal. 2 Mankib (GB)/Zaouia ♦ O. Nemorin	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 24213
3 M. W. Menialec	3 TI MITLAA ♂	8	6 M ^{me} A. Merou	55	53,5	F. b. 2 Mankib (GB)/Mitlaa ♦ L. Nemorin	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 463
4 M. N. Noirtin	4 TRILLEKITA ♂	8	1 I. Bouaziz	55	~	F. b. 2 Trille/Nikita Red ♦ M ^{me} M. Foucaud	4 S. Joussetin	-
5 M. D. Singarin	5 BROOXIE ♂	8	5 S. Laurent	55	~	F. b. 2 Broox (IRE)/Va ♦ M. Barba	5 S. Joussetin	14j 623
6 M. D. Gombaudo-Saintonge	6 LEGENDE VIVANTE ♂	6	4 M ^{me} S. Akari-Soudane	53,5	52	F. b. f. 2 Broox (IRE)/Sveltezza ♦ M. Barba	6 S. Joussetin	14j 75445

6 Engts

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio



4^e Course

Opérations : 13h25 - Départ : 13h55

PRIX DIDIER GENGOUL

(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Première épreuve

7 600 € - (3 800, 1 520, 1 140, 760, 380)

13 300 € (6 650, 2 660, 1 995, 1 330, 665) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)
 11 020 € (5 510, 2 204, 1 653, 1 102, 551) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env. - Références : 3 ans, +4,5 ; 4 ans et +, +6.

Simple Gagnant Simple Place Coupé Ordre Trio Mûlti Quarté+

Propriétaires	Chevaux	* Montres	Poids (a)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (a)	Entraîneurs	Performances
1 M ^{me} A. Thibaut	1 DAVICHOP ♂	1 M. Lauron	62	56	H. b. 6 Amadeus Wolf (GB)/Chope History ♦ A. Chopard	1 M ^{me} A. Thibaut	14j 05786
2 M ^{me} A. Thibaut	2 RECORD ME BELLE	2 F. Torralba	61,5	55,5	F. b. 4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ M ^{me} F. Beres	2 M ^{me} A. Thibaut	14j 57345
3 M. W. Vaitilingom	3 BUDDY CHOP ♂	5 Rémi Campos	61	55	H. b. 7 Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 33731
4 R. Sainte-Rose/R. Irdor/FM. Labonne	4 ENERJIC (GB) ♂	7 S. Laurent	60,5	56	H. b. 3 Showcasing (GB)/Petunia (IRE) ♦ Wertheimer & Frere	4 R. Sainte-Rose	14j 96881
5 M. D. Gombaudo-Saintonge	5 PICOLA	3 G. Bon	60	55,5	F. gr. 3 Birchwood (IRE)/Dream D'Ange ♦ M. Bridoux	5 S. Joussetin	14j 46260
6 M. F. Cossou	6 LAUFE CHOP ♂	4 M ^{me} A. Merou	59	57,5	H. b. 3 Born To Sea (IRE)/Laureva Chope ♦ A. Chopard	6 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 70396
7 M. E. Magdeleine	7 KMARON DE CAMBEILH	9 M ^{me} L. Dupelin Lalung	58	56,5	H. b. 3 Eclair Du Fada/Estrella Delnorte ♦ J.M. Nemorin	7 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 67448
8 M ^{me} A. Thibaut	8 MISS ESTRELLA ♂	6 I. Bouaziz	57	51	F. gr. 4 Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M ^{me} LR. Ruster	8 M ^{me} A. Thibaut	14j 22241
9 M. D. Francisque	9 WALLIS ET FUTUNA ♂	8 J. Moisan	57	51	F. b. 6 Territories (IRE)/Life Of Risks ♦ M ^{me} I. Corbani	9 D. Francisque	14j 45759
10 M. H. Jean Louis	10 KAKAUDOU RISK ♂	10 J. Plateaux	56	50	F. b. f. 5 Banyan Tree/La Casalina ♦ H. Jean Louis	10 H. Jean Louis	14j 86846

14 Engts - 4 Forf.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio



LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant : ☉ des œillères, ☼ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, ♪ un attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'entraînement - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -

(AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (M) Modification du poids porté par le cheval - (C) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - > Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -

Dépassement de poids : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres ; e, 5 livres ; f, 6 livres ; g, 7 livres ; h, 8 livres - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ⚡ Cheval non qualifié FEE - % : Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde : *Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles* - Nom du jockey en caractère gras : jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 -

Valeur : appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur * : Chevaux absents depuis 5 mois et + - "": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - C : Cheval en gras dans les handicaps : nombre de jours depuis la dernière course.

* La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

5^e Course

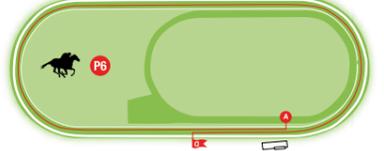
Opérations: 14h00 - Départ: 14h30

PRIX DES PALMISTES

(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Deuxième épreuve

7200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)

12600 € (6 300, 2 520, 1 890, 1 260, 630) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)
10440 € (5 220, 2 088, 1 566, 1 044, 522) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k. Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Parcours n° P6: Plat, Dist. 2100 m env. - Références: 3 ans, +12; 4 ans et +, +13,5.

Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Gagnant, Coupé Placé, Trio

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Monts, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 9 horses and their details.

9 Engts

Arrivée: 1er 2er 3er 4er 5er 6er 7er 8er 9er 10er - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

6^e Course

Opérations: 14h35 - Départ: 15h05

GRAND PRIX DU CONSEIL REGIONAL

(Classe 1)

40000 € - (20 000, 7 600, 5 600, 3 200, 1 600, 1 200, 800)

70000 € (35 000, 13 300, 9 800, 5 600, 2 800, 2 100, 1 400) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)
58000 € (29 000, 11 020, 8 120, 4 640, 2 320, 1 740, 1 160) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



La course sera précédée d'un défilé. Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans, 57 kg.; 4 ans et au-dessus, 58,5 kg. Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 3 kg. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix, ni pour les femmes jockeys. Versement à la poule des propriétaires: 200 euros à l'engagement. Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant. Parcours n° P6: Plat, Dist. 2100 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Gagnant, Coupé Placé, Trio

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Monts, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 9 horses and their details.

10 Engts - 1 Forf.

Arrivée: 1er 2er 3er 4er 5er 6er 7er 8er 9er 10er - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

7^e Course

Opérations: 15h10 - Départ: 15h45

PRIX RAYMOND VIVIES

(Classe 4)

6800 € - (3 400, 1 360, 1 020, 680, 340)

11900 € (5 950, 2 380, 1 785, 1 190, 595) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)
9860 € (4 930, 1 972, 1 479, 986, 493) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 et 4 ans, nés et élevés en Caraïbes. Poids: 3 ans, 56 kg.; 4 ans, 57 kg. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant. Parcours n° P4: Plat, Dist. 1600 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Gagnant, Coupé Placé, Trio

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Monts, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 9 horses and their details.

11 Engts - 2 Forf.

Arrivée: 1er 2er 3er 4er 5er 6er 7er 8er 9er 10er - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

8^{ème} Course - Départ: 16 h. 15

PRIX DE LA SETF

6.000. - Attelé. - 2.600 mètres.

2.700, 1.500, 840, 480, 300, 120, 60.- alloués par la S.E.T.F.

Pour 6 à 15 ans inclus. - Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné une course aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. à ceux ayant gagné au moins deux courses aux Antilles depuis 12 mois.

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Gains, Jockeys, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 4 horses and their details.

6 Engts - 2 forf.

Arrivée: 1er 2er 3er 4er 5er 6er 7er 8er 9er 10er - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

Prochaine réunion en Martinique (Plat/Trot): dimanche 8 décembre 2024
Date de la prochaine réunion de courses organisée par l'Association des Courses Karukéra (Plat/Trot) en Martinique: dimanche 22 décembre
Renseignement au 0690 50 95 75 / 0590 90 18 61
email: secretariat.coursesdeguaadeloupe@yahoo.fr



LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain: www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1er Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
2er Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
3er Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
4er Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.
5er Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.